



**DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE
AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR D'ECOLE
ANNEE 2011- 2012**

**INSPECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE**

**Division de la Valorisation
des Ressources Humaines**

Dossier suivi par
Sylvie ASTAY
Jacqueline FROUIN

Téléphone
04 90 27 7619
04 90 27 76 27
Fax
04 90 27 76 75
Mél.

sylvie.astay
@ac-aix-marseille.fr
jacqueline.frouin
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon
cedex 4

Nom :
(en lettres capitales)

Prénom :

Nom de naissance :

Date et lieu de naissance :

Poste occupé en 2010-2011 *(nom et adresse de l'école et préciser la ou les classes où le service est assuré ; indiquer s'il s'agit d'un intérim de direction) :*

Circonscription :

Ancienneté de services au 1er septembre 2011 : ans mois jours

(Les services accomplis en qualité de suppléant, stagiaire ou sur le terrain par les professeurs d'école issus de la liste complémentaire sont pris en compte, mais l'année de formation à l'IUFM n'est pas comptabilisée. Les services effectués à temps partiel sont décomptés au prorata de leur durée).

Notes d'inspection (les 2 dernières) :

Note : /20 Date :

Note : /20 Date :

Joindre copie des deux derniers rapports (concerne l'envoi à l'IEN)

TSVP

Etat des services :

établissement d'affectation	/	fonctions exercées	/	période (du...au...)
	/		/	
	/		/	
	/		/	
	/		/	
	/		/	
	/		/	
	/		/	

Vœux d'affectation (à titre indicatif) (2) :

(2) entourer la réponse correcte

A- Vœux ouverts à tous les postes de direction dans le département ?

OUI NON

B- Vœux limités à plusieurs écoles ?

OUI (préciser lesquelles) NON

C- Vœux limités à une école ?

OUI (préciser laquelle) : NON

Participation aux œuvres complémentaires de l'école (le cas échéant préciser)

Fait à le

Signature du candidat :

La loi 78-17 du 5 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de votre gestionnaire.

Rappel : Pour le 4 novembre 2010, délai de rigueur, 1 ex à l'IA service DVRH-A / 1 ex à l'IEN de la circonscription joint aux 2 rapports d'inspection